



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....

CLASSES 1



Les jeunes à
Babenhause

JANVIER 2002 n° 3

LE MOT DU MAIRE

Que le temps passe vite ! 2001 restera pourtant une année qui marquera l'histoire. Les événements tragiques du 11 septembre ont démontré que le monde dans lequel nous vivons est trop souvent la proie de la violence. A partir de cette date, rien ne sera plus comme avant. Toutes les valeurs auxquelles nous croyons sont ébranlées sur leur base et chacun s'acharne à reconsolider une société qui se fissure de toute part. Il faudra du temps, de la sagesse, de la patience et beaucoup de diplomatie pour retrouver un climat plus serein. Souhaitons que 2002 soit le début d'une période plus pacifique !

En regardant par le "petite bout de la lorgnette", revenons à LOUVIGNE. 2002 va démarrer avec un chantier conséquent : le groupe scolaire entame son rajeunissement. Les premiers travaux, dortoir restauration, ont démarré et tout sera mis en œuvre pour que les locaux neufs soient opérationnels à la rentrée scolaire 2002. Les conditions de sieste, le confort des enfants en restauration, les conditions de travail des agents de surveillance et d'entretien devraient s'en trouver améliorés.

2002 sera aussi la période d'apprentissage de l'EURO. Cette monnaie unique facilitera nos échanges avec nos amis souabes que nous irons retrouver en Mai pour les festivités de 10^{ème} anniversaire de notre jumelage. Nos relations amicales ont beaucoup évolué depuis la signature de la charte et il faut songer à dynamiser ces échanges. Des projets prennent naissance : il faut convaincre de leur utilité et dépasser la barrière de la langue. Soyez nombreux à répondre présents en mai.

Le "Jardin des Capucines" attend ses futurs résidents. Cette nouvelle année devrait théoriquement voir la concrétisation de plusieurs projets de construction et donc l'arrivée de nouveaux "Louvignéens".

La Communauté d'agglomération de LAVAL, dont nous faisons partie, mène un projet de viabilisation de la zone artisanale afin d'assurer le développement économique de ce secteur. Espérons que, là aussi, les travaux démarrent cette année.

Beaucoup d'autres projets à partager ! Beaucoup de souhaits que nous espérons voir se réaliser. Peut être que les Euros nous laisseront plus de marge de manœuvre que les francs !

Que cette année 2002 soit pour vous, pour votre famille une année riche en vœux exaucés.

Que LOUVIGNE soit une commune accueillante par la vie de ses associations, par le travail des bénévoles et, en ces temps de Noël et Nouvel an par ses décorations et ses manifestations de chaleur humaine.

Meilleurs Vœux de bonne et heureuse année.

J.B. LE GALLIOT

Extrait du Conseil Municipal du 29 septembre 2001

PLAN D'EPANDAGE "La RICHARDAIS"

Une étude d'impact, réalisée à la demande du Lycée agricole de LAVAL, est en cours pour restructuration et agrandissement de l'élevage porcin dudit lycée. Ce projet prévoit, entre autre, une zone d'épandage du fumier (environ 800 T/an) sur les terres de la Richardais.

Ce projet sera soumis à enquête publique et pourrait être mis en place en 2003 compte tenu des délais administratifs et de construction.

Monsieur PATRY du Lycée agricole et Monsieur CAZEE de la C.A.M. ont présenté ce projet et répondu aux diverses questions.

Après délibérations, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sous réserves du strict respect de la réglementation portée au cahier des charges en ce qui concerne le transport, le stockage et l'épandage.

DEMANDES DE SUBVENTION

a) Association famille rurale : centre aéré

Par délibération en date du 11 avril 2001, le Conseil Municipal s'était engagé à verser une aide de 15 F/jour/enfant, sous forme de subvention à l'A.F.R.

Conformément à ses engagements le conseil accepte de verser une subvention de 1 050F soit 70 jours de présence répartis sur 8 enfants . Le montant de cette subvention sera payé sur les crédits restants à l'article 65748 du budget primitif 2001.

B - Association V.T.T.

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 2 500 F à la nouvelle association de V.T.T. pour permettre à celle-ci de couvrir les premiers frais :

Cotisations U.F.O.L.E.P	: 1 000 F
Fonds de roulement	: 1 200 F
Frais administratifs	: 300 F

Le montant de cette subvention sera payé sur les crédits restants à l'article 65748 du budget primitif 2001.

BUDGET LOTISSEMENT DOMAINE DES CHARMES - affectation des résultats 2000

Considérant que le compte administratif 2000 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de : 420 468,53 F

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'excédent reporté

PASSAGE EURO : CONVERSION TARIFS

En prévision du passage à l'Euro au 1er janvier 2002, le Conseil Municipal a décidé les tarifs ci-dessous :

Salle des loisirs

- vaisselle petite salle 16 €
- vaisselle grande salle 32 €
- arrhes petite salle 40 €

- arrhes grande salle 80 €
- caution 400 €

Concession cimetièrre - révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2002

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs des concessions de terrain du cimetièrre communal :

- concession perpétuelle : 630 €
- concession cinquantenaire : 120 €
- concession trentenaire : 75 €

Le terrain réservé aux enfants est gratuit.

EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

La Commission d'appel d'offres, après analysé des offres, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N° 7 plomberie : Entreprise SARL LEGAY à LOUVIGNE
- Lot N° 11 peinture : Entreprise S.A. MARCHAND à LAVAL

et de déclarer le reste des lots infructueux.

En conséquence une nouvelle procédure en "marchés négociés" est lancée. La remise des offres est fixée au mardi 23 octobre 2001 à 17 heures.

PERSONNEL COMMUNAL

A - contrat de travail Mme A. Moussay

Le contrat de travail de Mme A. MOUSSAY arrive à échéance le 31 octobre 2001. Le Conseil Municipal décide de renouveler ce contrat pour la période du 01.11.2001 au 31.12.2001, prenant en outre en considération que de nouveaux contrats seront à souscrire à compter du 1^{er} janvier 2002 en application de la Loi des 35 heures.

B - A.R.T.T. (aménagement de la réduction du temps de travail)

Un dossier d'information est remis à chaque membre du conseil municipal, une réunion de travail sur ce sujet est prévue le mercredi 3 octobre 2001

COMMISSION VOIRIE

A - trottoirs Résidence la Porte

Le Conseil Municipal donne son accord pour le devis des établissements SECHE du Bourgneuf la Forêt d'un montant de 45 059,30 F T.T.C.

B - point à temps

Étant donné la complexité des devis, des délais et des capacités d'intervention en temps opportun, Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter une dépense de 12000 F TTC.
- de retenir le parc DDE pour les travaux
- d'arrêter au tarif de 35 F/m²

C - Parking - trottoirs route de Bazougers

Considérant les délais trop courts avant le passage à l'euro et de clôture du budget 2001, le Conseil Municipal décide :

- de lancer la consultation d'entreprises mi-novembre 2001
- de fixer la date des remises des offres le 7 janvier 2002 avant 17 heures.

- de programmer ces travaux en février 2002
- d'inscrire ce programme au budget 2002
- de solliciter la subvention de la C.A.L. pour "amélioration sécurité des entrées de bourg"

D - Chemin des Giraudières

Les travaux sont programmés pour la semaine 41

E – Passage piétons : angle du tennis

L'entreprise T.P.A.M. interviendra dès que possible en fonction de sa disponibilité

F - Chemin de la Richardais

Le chemin de la Richardais, endommagé par le passage de camions depuis plusieurs mois, activités non liées à l'exploitation agricole, devra être remis en état par le propriétaire de la Richardais, Monsieur Dominique RICHARD avant le 31 octobre 2001. Un acte d'engagement écrit a été remis à Monsieur le Maire le 27 septembre 2001.

AFFAIRES DIVERSES

A - Embellissement : Domaine des Charmes

Des devis sont en cours près de trois entreprises pour les plantations au "Domaine des Charmes". La commission étudiera ceux-ci 3ème semaine d'octobre.

B - Éclairage public : Domaine des Charmes et espace-tri

Les travaux seront effectués semaines 41 et 42.

C - Cantine : chauffe eau

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement du chauffe-eau défectueux : devis LEGAY : 3 133 F.T.T.C

D - Indemnité de conseil au receveur

En application des articles 3, 4 et 5 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une indemnité de conseil est allouée au receveur des collectivités et établissements publics locaux.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au receveur en appliquant un coefficient correctif de 0.75 soit une indemnité de $2411 \text{ F} \times 0.75 = 1808.25 \text{ F}$ arrondi à 1810F.

E – Récupération taxe enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide de recouvrer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des logements propriétés communales auprès de ses locataires à savoir :

- 4, Place Saint Martin	: Monsieur J GUEDON	154 F.
- 29, Grande-Rue	: Mr et Mme FORTIN	446 F.
- 11, Place Saint Martin	: Mme BESCHER	342 F.

F – Prévention drogue

Suite à l'intervention d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire propose une soirée informations débats à organiser avec les services de prévention compétents. La date sera précisée après contacts avec ceux-ci.

Extrait du Conseil Municipal du 24 Octobre 2001

A.R.T.T.

La mise en place des 35 heures pour le personnel administratif et les agents techniques a été l'objet d'une étude menée conjointement par un groupe de travail composé de Mme CLAVREUL, Monsieur le Maire, Mrs les Adjointes. Le rapport détaillé vous sera présenté dans l'ordre du jour de cette séance. Les propositions ont été élaborées dans la perspective d'une réduction du temps de travail. Le protocole d'accord présuppose :

Création poste stagiaire

- Garderie - cantine - ménage : L'état des lieux a permis de définir de nouveaux besoins sur ce poste en compensation de la réduction du temps de travail pour les postes 1 - 2 et 4 qui comportent aussi garderie - cantine et école.

Il est proposé de créer un poste d'agent d'entretien STAGIAIRE (poste 3) sur la base d'environ 18,50 heures (pour rappel le seuil est fixé à 17 h 30 pour le statut de stagiaire), à compter du 01/01/2002

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Service administratif : horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

La réduction du temps de travail de la secrétaire de mairie nous conduit à envisager une réduction des heures d'ouverture au public :

Le principe des heures d'ouverture au public étant le suivant :

1 cycle été : de mai à août

lundi - mercredi - vendredi : 14 heures à 18 heures

mardi : 8 heures à 12 heures

1 cycle d'hiver : de septembre à fin avril

lundi - mardi - mercredi - vendredi : 14 heures à 18 heures

samedi matin de 9 heures à 12 heures

Le conseil municipal accepte ces horaires d'ouverture au public à compter du 01/01/2002

CHARGE DE TRAVAIL : Agents techniques : espaces verts

Pour les mêmes raisons que celles exposées en 3, et pour faire face aux besoins nouveaux induits par les nouveaux lotissements il est proposé pour 2002 de tabler sur le principe suivant :

- conserver un poste d'agent titulaire à 35 heures sur 2 cycles : été-hiver

- conserver un poste d'agent contractuel saisonnier (7 mois) en augmentant le nombre d'heures jusqu'à la limite possible avant le passage en poste stagiaire (17h15)

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : PRIME DE FIN D'ANNÉE 2001

Le Conseil Municipal, après vote, 13 voix pour et 2 contre, décide :

- de fixer le montant de la prime nette au titre de l'année 2001 à 4 950 F pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les agents à temps incomplet.

- d'attribuer la prime de fin d'année au personnel non titulaire et en contrat dans le cadre du régime indemnitaire applicable à ces catégories,

- de verser cette prime annuellement avec le salaire de novembre 2001.

AFFAIRES DIVERSES

A - Convention d'adhésion au service informatique du CDG 53

La Commune de LOUVIGNE adhère au service informatique du centre de gestion pour l'année 2001. Le montant des prestations est fixé à 3900 F par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion.

Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

B - Lotissement Domaine des Charmes

Les propriétaires des parcelles N° 6 ter - 19 - 20 et 21, ont fait part à Monsieur le Maire de leur souhait d'acquérir une bande de terrain de 5 mètres de large à Monsieur LEBLANC propriétaire riverain.

- Considérant que ce terrain est classé au P.O.S., en zone N.C., la commune ne peut faire valoir le droit de préemption urbain
- Considérant que cet éventuel achat porterait modification du plan du lotissement, l'accord des co-lotis constitue un préalable incontournable (accord des 2/3 de co-lotis représentant les 3/4 de la surface)
- Considérant qu'en bordure du lotissement des Charmes coté ouest, un fossé, propriété de la commune, a été conçu pour l'écoulement des eaux pluviales et des résidus de drainage du champ situé en amont.
- Considérant qu'à l'avenir, une extension de lotissement pourrait être envisagée dans ce secteur.

Le Conseil Municipal émet les réserves suivantes :

- La commune ne saurait prendre à son compte quelconques frais induits par ces transactions
- La commune souhaite de façon impérative la reconstitution à l'identique du fossé en limite ouest du lotissement.
- La commune tient à préserver les accès piétons vers un futur éventuel lotissement

C - Cession et échange de terrain : C.R. de la Richardais et C.R. de la Durie

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que les dossiers sont entre les mains du notaire et il lui manque une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les actes et la prise en charge par la Commune des frais notariés.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de prendre en charge les frais notariés
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître DREUX DESCOTTES et TETU à LAVAL

D - Instauration de la P.V.N.R. sur le territoire communal

P.V.N.R. : Participation Voies Nouvelles et Réseaux

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U) du 13 décembre 2000 a supprimé la participation pouvant être demandée aux constructeurs dans le cadre du renforcement ou de l'extension des équipements des services publics, industriels ou commerciaux (réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, d'assainissement)

- considérant que les articles L 332-61, L 332-11-1 et L 332-11-2 autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

- considérant que les articles susmentionnés autorisent les communes à mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique et à l'aménagement d'un C.R. ou d'une voie existante pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le conseil municipal décide ,

- d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme ;

Le montant de la participation sera fixé par délibération spécifique pour chaque voie nouvelle.

Extrait du Conseil Municipal du 24 Novembre 2001

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

A - Appel d'offres

Le résultat de l'appel d'offres pour la construction de la 1ère tranche groupe scolaire (restauration - dortoir - sanitaires) s'élève à 279 479.56 € T.T.C. soit 1 833 265.74 F T.T.C.

La Commission d'appel d'offres a retenu les variantes suivantes :

- Lot 4 : toiture verrière en poly carbonate au lieu de vitrage isolant (- value)
 - Lot 9 : carrelage grès émaillé dans salle de restauration (+ value) au lieu du P.V.C. prévu initialement
 - Lot 10 : Suppression revêtement P.V.C. dans la salle de restauration (- value)
 - Lot 5 : Suppression plinthes dans restauration remplacés par carrelage (- value)
- Ces plus values ou moins values sont incluses dans le montant indiqué ci-dessus.
- Lot 6 : Il restera à négocier par avenant le remplacement d'une tôle perforée par un matériau isolant moins onéreux.

B - Equipement Office

Monsieur COQUELIN présente au Conseil Municipal les devis pour équipements de la partie office et le travaux de la commission chargée de ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise S.A.F. de Saint Berthevin pour la fourniture des équipements et souhaite que les travaux d'installation soient confiés à la S.A.R.L. LEGAY de LOUVIGNE.

C - Emprunt auprès CAISSE d'EPARGNE

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de contrat n° 85.0135062 établiT par la Caisse d'ÉPARGNE des Pays de la Loire décide :

Article 1er : Pour financer l'extension du groupe scolaire de contracter auprès de la Caisse d'ÉPARGNE des Pays de la Loire un emprunt à durée ajustable avec les caractéristiques financières suivantes :

- montant : 1 500 000 F (228 673.53 €)
- durée initiale : 240 mois
- Taux : EURIBOR 1 an + 3.30

- Périodicité : annuelle
- Versement des fonds : au plus tard le 25/06/2002
- Taux initial : 3.64 % (calculé sur base EURIBOR 1 an du 06/12/2001 + marge soit 3.461 % + 0.30)
- Intérêts intercalaires : facturés au P.D.A.
- Amortissement : cf article 1.1 et 1.2
- Frais de dossier : néant
- TEG : 3.641 %
- Echéance plancher
- montant : 180992.62 €
- taux de calcul : 5.41 %

Article 2 : Monsieur Jean-Bernard LE GALLIOT, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : Il est d'ores et déjà autorisé par les présentes que le prêt en objet, contrat en francs, pourra faire l'objet d'une conversion en euros, durant la période transitoire de passage à la monnaie unique européenne, d'un commun accord des parties contractantes et dans les conditions indiquées au contrat de prêt par la signature d'un constat de conversion.

Z.A. de la C.A.L.

Lorsque la C.A.L. a procédé à l'organisation des terrains nécessaires à l'aménagement de la zone d'activités de LOUVIGNE, il n'avait pas été tenu compte de l'application restrictive de la loi BARNIER qui interdit l'aménagement dans une zone de recul de 75 m de l'axe de la R.N. 157. Il y a lieu d'envisager :

- soit le maintien de l'application de la loi Barnier, ce qui conduit à "geler" une bande d'environ 50 m de large en bordure de la R.N. 157.
- soit l'établissement d'un schéma d'aménagement global de la zone afin d'obtenir une dérogation à cette loi sachant toutefois qu'une modification du P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour un schéma d'aménagement global et accepte le principe d'une procédure de modification du P.O.S

MODIFICATION DU P.O.S.

- Le C.I.L. ayant viabilisé la 1ère tranche de lotissement "Jardin des Capucines, il apparaît opportun de modifier le P.O.S. pour une zone classée 2 NAh afin de ne pas entraver des projets de développement.

- D'autre part, la C.A.L. ayant comme projet l'aménagement de la zone artisanale de LOUVIGNE en 2002,

- Monsieur CRIBIER fait valoir qu'il devient important de songer au classement d'une zone foncière permettant le développement d'un futur lotissement communal.

En conséquence, le Conseil Municipal accepte le principe d'une modification du plan d'occupation des sols.

Une réunion préalable est vivement souhaitée par les nouveaux conseillers pour s'informer sur :

- P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols)

- S.R.U (Solidarité et Renouvellement Urbains)
- P.L.U - S.C.O.T. etc...

Monsieur le Maire contactera les services D.D.E pour organiser cette réunion.

AFFAIRES DIVERSES

- Liste électorale générale

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Philippe MONNIER comme délégué à la révision de la liste électorale générale.

- Liste électorale Tribunaux Paritaires

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Philippe MONNIER comme délégué à la révision des listes électorales Tribunaux Paritaires (Preneurs et Bailleurs)

- Personnel Communal : renouvellement du Contrat Agence postale

Le Contrat de travail de l'agent postal, Madame MAUNIT Martine arrivant à échéance le 31 décembre 2001 est reconduit pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2002, la durée mensuelle reste fixée à 40 heures et sa rémunération s'effectuera sur la base de 40/151.66 ème.

- "Jardin des Capucines"

Le C.I.L. souhaitant une dénomination des rues pour le "Jardin des Capucines", le Conseil Municipal décide de dénommer :

- Rue des Primevères et impasse des Primevères
- Rue des Jonquilles

et arrête la numérotation des parcelles (N° de voirie) conformément au plan annexé à la présente délibération.

- Tarifs Loyers

En application de l'indice du coût de la construction qui autorise une augmentation de loyer de 3.87 % et considérant que ces loyers n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années, en accord avec les locataires, le Conseil Municipal décide de fixer les loyers au 1er janvier 2002 comme suit :

- Logement 4, Place Saint Martin : 99 € (649.40 au lieu de 625 F)
- Logement 29 Grande-Rue : 396 € (2597.58 F au lieu de 2500 F)

- Réseau Routier Sud

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les projets en matière d'aménagement de structures routières dites "Réseau Sud" permettant à l'avenir l'accès ou le contournement de l'agglomération lavalloise. Ces projets devront s'inscrire dans le futur S.C.O.T

- Comité de Jumelage

Monsieur Rémi BUARD rapporte le compte rendu de la dernière réunion du Comité de Jumelage.

- le séjour des jeunes à BABENHAUSEN à la Toussaint a été un succès
- le marché de Noël de LAVAL invite la Souabe les 7 8 et 9 décembre
- 2002 sera le 10 ème anniversaire des échanges avec BABENHAUSEN

A ce propos il est nécessaire de redynamiser les partenaires associatifs voire municipaux. Des actions seront entreprises dans ce sens.

A l'occasion de cet anniversaire, un cadeau "municipalités" sera remis à BABENHAUSEN.

Visite du Président de la C.A.L.

Monsieur le Président de la C.A.L. a souhaité rencontrer les conseillers municipaux de l'agglomération. Une demande sera faite pour février 2002.

Passages piétons

Afin d'améliorer la sécurité des piétons, il devient nécessaire d'implanter des "chicanes" pour ralentir les cyclistes qui ont tendance à emprunter les zones piétonnières. La Commission voirie étudiera ce problème.

Commission embellissement

L'installation des décorations de Noël est programmée le 8 décembre 2002. la nacelle est réservée pour cette date. Une guirlande supplémentaire sera proposée à Madame GERBOIN, salon de coiffure et du lumifil remplacera la guirlande de l'église. Monsieur GENDRON étudie le remplacement des lampes par du lumifil moins coûteux en consommation

S.I.A.E.P.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement collectif pour l'exercice 2000. Ces rapports demeurent à disposition de chaque administré en mairie.

Assainissement

Un appel d'offres pour les études de zonage est en cours. La remise des plis est fixée au 17/12/2001. Les communes concernées sont ARGENTRE - BAZOUGERS - BONCHAMP - LA CHAPELLE RAINSOUIN - LOUVIGNE - PARNE SUR ROC et SOULGE SUR OUETTE. Des études préalables à la valorisation des boues des stations d'épuration sont également en cours pour les communes de BAZOUGERS - LOUVIGNE et SOULGE SUR OUETTE. Les contrôles réseaux eaux usées feront l'objet d'un prochain ordre du jour.



LES ASSOCIATIONS

La dernière née.....



V.T.T

CLUB DE L'AMITIE

Au cours de cette année 2001, ont été organisés deux voyages d'une journée, l'un au château de Bourbansais et l'autre au Lac de Guerledan avec la visite d'un ancien village sidérurgique.

Ces deux journées semblent avoir donné satisfaction, ainsi que le pique-nique et le pot-au-feu au bois de l'Huisserie.

Activités :

- Quatre après-midi dansants
- Concours de belote.
- La journée de la forme à Ernée
- Le 1^{er} mardi de chaque mois, randonnées pédestres "ouvertes à tous".

Prétraités et retraités : rendez-vous en janvier pour l'assemblée générale :

17 janvier 2002.

Un petit clin d'œil à nos finalistes de belote et pétanque aux concours cantonaux. Et nous finissons l'année par le repas annuel.

Bonne fête de fin d'année et meilleurs vœux à tous.

Le bureau



A.P.E de LOUVIGNE

Lors de sa dernière assemblée générale, l'APE a formé son nouveau bureau :

- Président : M. FOUILLEUL Stéphane
- Vice-Président : M. BUARD Rémi
- Secrétaire : Mme FUMOLEAU Laurence
- Trésorier : Mme GANCEL-CAIGNEUX Véronique
- Secrétaire-Trésorier-Adjoint : Mme DEHAYE Nathalie

- Membres : Mme BOULIN Sophie
 Mme CAILTON Katia
 Mme CHENU Sandrine
 Mme ROUSSEAU Michèle
 Mme SEBY Cécile

L'APE vous remercie de votre présence lors de sa soirée coq au vin du 17 novembre dernier, et vous donne rendez-vous à l'année prochaine.

La fête de l'école se déroulera le 16 juin 2002

Le Président et les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2002.

Le Bureau

Association d'Aide à domicile en Milieu Rural

En cas de maternité, d'hospitalisation etc... Vous pouvez vous faire aider par une travailleuse familiale pour les familles avec enfants en bas âge.

Personnes âgées, en cas de difficultés une aide ménagère peut-être mise à votre disposition.
 Contacter Mme CLAVREUL Odette (Mairie Louvigné),
 Mme GALOPIN Marie-Ange (02 43 37 37 80)

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous.



ASSOCIATION LOUVIGNE V T T

Cette association a pour but de favoriser l'éducation physique, culturelle et morale de tous au travers d'activités de compétition ou de loisirs ; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité par la connaissance et la pratique du vélo sous toutes ses formes. Ayant vu le jour sur notre commune, j'ai l'honneur de la présider.

Ce projet est né avec l'appui et le soutien de M. MALLET Fabrice et M. PINEAU Jean-Paul qui aujourd'hui occupe le poste de secrétaire pour le premier et de Ministre des Finances pour le second.

Nous sommes heureux d'avoir accueilli au sein du bureau M. DENOU Dominique et M. MIGNOT Pascal.

Aujourd'hui notre Association compte après seulement 2 mois et demi d'existence, 16 licenciés dont 2 enfants qui se joignent à moi pour

Vous souhaiter une bonne et heureuse année 2002.

*Dernière petite chose et non des moindres pensez à réserver votre soirée du
 05 Octobre 2002
 Pour une soirée bretonne*

VOUS AIMEZ LE VELO ? VENEZ NOUS REJOINDRE !

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :
 M. MOUETAUX Stéphane 4, Domaine des Charmes 53210 Louvigné 02 43 37 83
 77 ou 06 89 70 36 35

Le Président

UNION SPORTIVE DE BASKET DE LOUVIGNE

Ce début de saison est marqué par l'inscription de nouveaux licenciés au sein de notre association sportive : nous déclinons ci-après les effectifs de nos équipes et leurs résultats sportifs en ce début de championnat.

L'ensemble des équipes est engagé en entente avec Argentré ceci afin de pallier les problèmes d'effectifs communs à nos 2 clubs. Comme l'an passé, les entraînements ont lieu à la salle des sports d'Argentré.

Babys : 3 licenciés dans cette catégorie de jeunes, qui pratiquent principalement une initiation au basket. Il s'agit en l'occurrence de Corentin Mouetaux, Alex et Victor Boittin.

Mini-poussins : 5 licenciés dans cette catégorie de jeunes : à la différence des babys, l'équipe évolue dans un championnat départemental qui n'est cependant pas sanctionné par un classement : l'équipe regroupe Jules Boittin, Pierre Derouin, Anaïs Lemonnier, Lucie Maline et Manon Fouilleul.

Poussines : 4 licenciées dans cette catégorie de jeunes exclusivement féminine. Engagée en championnat départemental, cette équipe se classe pour le moment dernière mais les joueuses sont jeunes et novices. Les efforts fournis sont tout de même encourageants. Sont licenciées Julie Mézière, Gaëlle Jardin, Camille Bourdoiseau et Soizic Chesneau.

Benjamines : 2 licenciées dans cette catégorie de jeunes là aussi exclusivement féminine. Engagée en championnat départemental, cette équipe se classe pour le moment 5^{ème} sur 6. Jouent dans cette équipe Anne-Sophie Lollivier (surclassée) et Mathilde Planchenault.

Cadettes : 5 licenciées dans cette équipe qui, en 1^{ère} division du championnat départemental, occupe la dernière place. Les résultats sont néanmoins prometteurs pour les mois à venir. L'équipe regroupe Hélyette Jarny, Mélanie Bouhours, Emilie Tremblay, Pauline Brisard et Muriel Fauchard.

Nous souhaitons vivement que notre section sportive s'épanouisse encore dans les années à venir. Le bureau tient à remercier vivement l'ensemble des bénévoles qui assure l'encadrement des équipes (entraînements et matches) et aussi l'arbitrage.

Nous vous convions d'ores et déjà à notre

SOIREE DU 6 AVRIL 2002

A LA SALLE DES LOISIRS DE LOUVIGNE

Il s'agit d'une première pour notre club et nous espérons donc vous voir nombreux !!

Le Bureau vous souhaite, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes de fin d'année.

LE BUREAU

CLUB DE TENNIS de LOUVIGNE

Depuis de nombreuses années, les membres du club de tennis jouent pour le plaisir. Ce sont des activités de loisirs. Il n'y a pas de compétitions officielles. Le prix des cartes de membre est peu élevé et un tarif dégressif est appliqué aux familles qui prennent plusieurs cartes.

Quelque soit son niveau, chacun(e) peut prendre plaisir à jouer. Cette activité permet aussi parfois de faire connaissance avec des habitants de Louvigné.

Les nombreuses journées de pluie de cette année n'ont pas permis une importante utilisation du terrain de tennis. Les rencontres amicales, organisées comme tous les ans du mois de mai au mois de juin, n'ont pu, pour cette même raison se dérouler complètement.

La fête du tennis du dimanche 8 mai a permis de nombreux affrontements amicaux entre les jeunes et leurs aînés. A la mi-journée, nous avons pu reprendre des forces grâce à un barbecue préparé par des membres spécialistes.

Pour l'année 2002, cette fête est prévue le samedi 31 août à partir de 14 heures 30 (des jeux sur le terrain de tennis l'après-midi et un barbecue le soir).

L'assemblée générale aura lieu début mars et toutes les personnes intéressées et tout particulièrement les nouveaux habitants de Louvigné seront bien sûr les bienvenus.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'une des personnes citées ci-dessous.

Membre du bureau actuel :

COUTARD M

ABIVIN B

DUBOIS A (Vente des cartes)

TROUILLARD J

ABIVIN L

PEYLET J

BONNES FÊTES A TOUT LE MONDE !

Le président
COUTARD M



ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL

La saison 2001-2002 a démarré et c'est de nouveau sur le territoire de la Ligue du Maine que les joueurs louvignéens vont défendre leurs couleurs. Alors que le club enregistre une hausse de licenciés, il voit également ses charges peser de plus en plus et cela devient inquiétant.

Espérons que nous trouverons les moyens nécessaires pour tenir le budget 2001-2002 qui sera difficile à équilibrer.

Actuellement nous sommes au quart du championnat ,cependant nous allons pouvoir vous donner la situation de chaque équipe ainsi que son objectif.

L'EQUIPE "A" entraînée par Léon MIKO, fait son retour en promotion d'honneur. Elle a débuté le championnat de façon très satisfaisante. Avec deux victoires, deux nuls et deux défaites le début de championnat est conforme à nos prévisions. Cette équipe est cinquième au classement et si nous négocions au mieux nos derniers matchs aller, nous pourrons garder l'objectif du maintien à ce niveau.

L'EQUIPE "B" sous la responsabilité de Laurent OGER est classée cinquième à seulement trois points du premier. Notre objectif à court terme serait de voir cette équipe évoluer à un niveau supérieur la saison prochaine. Cela est possible à une seule condition : que les joueurs prennent conscience qu'il faut s'entraîner pour atteindre son but.

L'EQUIPE "C" encadrée par Jacky GUITTER occupe la huitième place à égalité de points avec Maisoncelles après la remontée immédiate, notre objectif est de stabiliser cette équipe à ce niveau. Après un début de championnat difficile dû notamment à une préparation physique insuffisante, elle semble avoir trouvé la bonne carburation sous l'impulsion de son responsable.

LES VETERANS coachés par Denis FOLLIOU et Joël DORIZON ont débuté le championnat tambour battant avec deux victoires lors des deux premiers matchs puis subir une série de défaites avant de s'imposer dimanche dernier. L'équipe ne semble pas avoir encore retrouvé son meilleur niveau. Cependant, le renfort prochainement de deux nouveaux joueurs va lui permettre d'être plus compétitive même si le plaisir de jouer passe avant le résultat.

LES EQUIPES DE JEUNES

Le club est conscient que la formation des jeunes est notre priorité et l'avenir du club et du football en général ; d'ailleurs, la Ligue du Maine et le District ne cessent de le rappeler aux clubs. Aujourd'hui on peut se féliciter de notre travail reconnu par les instances footballistiques par rapport à nos moyens limités. Cette année nous avons fusionné notre école de football avec L'AS PARNE S/ ROC, car malheureusement, nous n'avons pas les effectifs suffisants pour composer des équipes de jeunes et, cela nous permet de constituer des groupes d'élites secondes par des équipes équilibrées. Les matchs et les entraînements se déroulent simultanément à LOUVIGNE et à PARNE. Tout ceci demande une importante organisation et beaucoup de voyages effectués en grande partie par les dirigeants. Une soirée sera organisée le samedi 20 avril 2002 à PARNE S/ ROC en entente avec PARNE, celle-ci a pour but de financer l'école de football de l'ENTENTE (matériels, équipements, ballons, engagement des compétitions...). Dès aujourd'hui retenez cette date.

Actuellement, nos équipes de jeunes sont à la moitié de la 1^{ère} phase de championnat. A l'issue de celle-ci, nos équipes peuvent monter ou descendre d'une division pour la deuxième phase qui se déroule de Janvier à Mai 2002.

LES 15 ANS "A" encadrés par Guillaume GOUYER effectuent un parcours sans faute avec sept matchs, sept victoires. Ils sont leader de leur championnat, notre objectif est la montée en Excellence, soit deux divisions supérieures. Ils s'entraînent deux fois par semaine le lundi et le mercredi à 18 h : la clé de leur réussite actuelle. La progression des jeunes est due à la fréquence des entraînements, un des moyens que le club a mis en place.

LES 15 ANS "B" dirigés par Julien et Florent PEYLET qui officie comme arbitre de touche. Ils sont classés au milieu du tableau avec deux victoires et trois défaites. Notre objectif est la première partie de tableau afin de viser la montée en division supérieure, surtout de continuer à progresser pour bâtir une équipe compétitive par la suite.

LES 13 ANS entraînés par Sébastien DUVAL s'entraînent et jouent leurs matchs à PARNE S/ ROC. L'effectif est de 17 joueurs et évolue en championnat d'honneur. C'est un groupe jeune car il est composé essentiellement de 1^{ère} année ce qui est prometteur pour la suite. Ils sont actuellement classés 4^{ème} sur 12 et devraient monter d'une division à la fin du championnat et ainsi participer au championnat d'honneur "Elite".

Le Mercredi 31 octobre s'est déroulé à LOUVIGNE le trophée Crédit Mutuel organisé par le Stade Lavallois, c'est un tournoi à 4 joueurs arbitré par les joueurs professionnels. Il se déroule chaque année sur 4 secteurs et les finalistes jouent la grande finale en match de lever de rideau d'un match professionnel. Cette année, nous ne sommes pas qualifiés mais nous irons tenter notre chance sur un autre secteur. Cependant cela a permis à tous nos jeunes de cette équipe d'assister gratuitement au match LAVAL-AJACCIO le vendredi 9 Octobre.

L'école de football qui comprend les jeunes âgés de 5 à 11 ans. Ils s'entraînent tous les mercredis alternativement 1 mois sur 2 à LOUVIGNE et à PARNE. C'est presque quarante jeunes qui s'initient au football tous les mercredis après-midi. Cinq éducateurs sont présents : Sébastien DUVAL, Roland SEBY, David CARDOSO, Guillaume GOUYER et Franck POUPIN.

LES 11 ANS "A" sont encadrés par Jean-Yves MENARD et Loïc LOLLIVIER. Ils sont actuellement premier de leur championnat avec autant de victoires que de matchs joués. Notre objectif est celui d'évoluer en inter secteur en 2^{ème} phase.

LES 11 ANS "B" dirigés par Marc VALLEE évoluent le samedi à PARNE S/ ROC. Ils connaissent quelques difficultés dues notamment à un effectif jeune, en effet ce sont des 1^{ère} années, cependant ils produisent un football constructif ce qui est encourageant.

LES 9 ANS encadrés par André ABIVIN, les années se suivent et se ressemblent pour cette équipe. Nous avons le même souci que la saison dernière : un manque de joueurs dans les années 92-93, ce qui entraîne un effectif jeune pour cette catégorie d'où la difficulté d'obtenir des résultats cohérents. Cependant la nouvelle génération arrive pour la saison prochaine et est prometteuse, d'ailleurs ils viennent d'obtenir leur premier résultat positif.

LES 7 ANS sous la responsabilité de Roland SEBY et David CARDOSO s'initient au football le mercredi et le samedi. Ils participent le samedi à des plateaux (jeux et petits matchs) en rencontrant de nombreuses équipes voisines. Le club de LOUVIGNE organisera lors du premier semestre 2002, un plateau débutant qui regroupera tous les jeunes du secteur.

A NOTER deux équipes Seniors, 1 équipe 15 ANS et une équipe 13 ANS participeront au championnat en salle intitulé le "FUTSAL" cet hiver pendant la trêve.

- Les équipes de jeunes participeront en deuxième phase de championnat aux coupes régionales et départementales.

- Actuellement, certains de nos joueurs participent aux différentes phases de sélection pour participer aux stages régionaux et départementaux afin d'intégrer l'équipe de la Mayenne pour pouvoir éventuellement participer à des tournois internationaux en fin de saison.

- Possibilité ramasseurs de balles au stade Lavallois pour les 13 ans lors d'un match professionnel.

- Journée nationale pour les débutants en fin de saison.

- Possibilité d'aller voir un match au stade de France ou à la Beaujoire d'ici la fin de la saison, peut-être par le jeu concours PAYS DE LA LOIRE.

Les dirigeants et les joueurs de l'AS LOUVIGNE remercient toutes les personnes qui vont participer à l'achat du calendrier du club qui remplace les cartes de membres et vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2002.

SOIREE COUSCOUS
SAMEDI 2 FEVRIER 2002 A 20 Heures
SALLE DES FETES DE LOUVIGNE

Nous vous invitons à venir très nombreux.

LE BUREAU

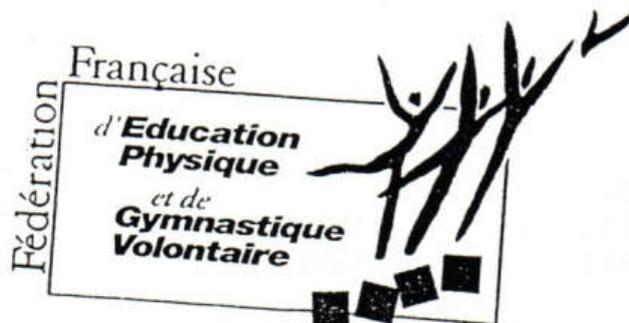


ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

"Bouger c'est Capitale" la Gymnastique volontaire de la Mayenne se prépare pour les Jeux Européens Sport Santé. Ils se dérouleront à Paris du 27 au 30 Juin 2002.

La GV, une volonté de mieux être et de mieux vivre en toute convivialité, c'est aussi à Louvigné à la Salle des Loisirs le lundi de 20 à 21 heures.

Meilleurs Vœux Sportifs



La Présidente
A.TREMBLAY

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LOUVIGNE

Vous aimez lire ou vous désirez simplement vous distraire, des livres sont à votre disposition dans la salle de réunion de la Mairie.

Des revues, des romans, des documentaires, des BD (adultes ou enfants) vous sont prêtés gratuitement.

Tous les six mois les livres sont renouvelés. Une permanence a lieu tous les Mercredis après-midi de 14H30 à 16H. Elle est tenu par des bénévoles :

- Mme BLOT
- Mme DAVID
- Mme GUEST
- Mme MARTEAU
- Mme PEU
- Mme ABIVIN

Si vous êtes intéressés mais que l'heure ne vous convient pas, de nouvelles suggestions peuvent toujours être proposées.

Vous pouvez me contacter au 02.43.37.37.23.

La responsable
Mme ABIVIN

COMITE D'ANIMATION

Animation et Animations... Notre Comité essaie de trouver des idées pour agrémenter les soirées, les week-ends des uns et des autres.

Ce sont les RANDONNEES PEDESTRES chaque deuxième dimanche du mois. Le programme est affiché sur le panneau, devant le commerce "Au panier gourmand". C'est aussi le SCRABBLE chaque mardi à la salle de la cantine. Bien sûr, nous devons également parler des "incontournables" que sont devenue la FETE COMMUNALE de juin et la SOIREE CHOUCROUTE de mi-septembre. Une nouvelle formule de la fête communale est à l'étude afin de lui donner un second souffle. Nous vous en reparlerons au prochain printemps.

Le 27 octobre, nous avons offert un BAPTEME DE L'AIR à tous les enfants qui ont fait leur entrée en sixième, une autre façon de découvrir leur village !

Dans l'immédiat, le "branle-bas de combat" vient surtout de l'organisation de nouvelles SOIREES CABARET. Retenez bien les dates des représentations : 09, 16 et 23 mars 2002, à la salle des loisirs. Les billets seront mis en vente à partir du 13 janvier 2002 et nous espérons qu'ils se vendront comme des petits pains, la pub dirait "parce que nous le valons bien" !! Alors, soyez les premiers, il n'y aura peut-être pas de place pour tout le monde !! Comme les précédentes soirées, nous avons sollicité les jeunes et... les moins jeunes et tous ont tenu à répondre "présents". Qu'ils en soient ici vivement remerciés !

Bien sûr, d'ici là, le Père Noël aura fait une escapade dans les rues de LOUVIGNE sur invitation spéciale de l'association des Parents d'élèves de l'Ecole et de notre Comité.

Ensuite, nous n'oublierons pas d'accueillir en début d'année les nouveaux habitants de notre commune.

Entre temps, si vous souhaitez nous renouveler votre confiance, ou vous présenter comme nouveau membre, nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale prévue le 14 décembre 2001 à 20 H 30 à la salle des loisirs.

Nous avons vécu une période d'événements tragiques. Il faut espérer en des jours meilleurs. Aussi, nous nous permettons de vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2002.



COMITE DE JUMELAGE



L'activité de notre jumelage est assez importante ces temps-ci : le séjour de jeunes argentréens et louvignéens à BABENHAUSEN vient de se terminer ; le marché de Noël à LAVAL approche déjà et l'échange officiel, pour marquer le dixième anniversaire de notre partenariat se profile à l'horizon du mois de mai 2002.

ECHANGE DE JEUNES

Ce sont 14 jeunes et animateurs (Patricia COQUELIN – Marianne HOUDOU – Laure LAPIERRE) qui ont été les hôtes de leurs homologues souabes du 27 octobre au 03 novembre, c'est à dire pendant les vacances de la Toussaint. Ils sont tous rentrés ravis de cet échange et sont prêts à repartir ! Les objectifs principaux étaient les suivants :

- permettre aux jeunes des communes de se rencontrer afin de pouvoir apprendre à se connaître et ainsi créer des liens d'amitié entre les communautés,
- développer et améliorer les relations au sein du jumelage,
- favoriser les discussions et les découvertes entre les deux cultures à travers la création d'un spectacle.

L'accueil a été particulièrement sympathique et le programme a permis d'aller à la rencontre des uns et des autres ; un peu d'histoire avec la visite du château de LINDEROF et de la d'AUGSBURG, quelques loisirs avec entre autres la sortie piscine NAUTILA, quelques moments de "travail" avec la rétrospective en photos et en cassette vidéo de 10 années d'échanges. Cette cassette sera présentée lors de l'échange officiel de 2002.

MARCHE DE NOËL

Toutes les communes jumelées de Souabe et de Mayenne ont été sollicitées pour participer au marché de Noël à LAVAL. BABENHAUSEN aura un stand et présentera :

- des compositions florales de Noël
- des petits gâteaux de Noël
- des figurines de Noël.

Ce marché se tiendra Quai Gambetta à LAVAL du vendredi 07 au dimanche 09 décembre. Bien sûr, des représentants de BABENHAUSEN, ARGENTRE et LOUVIGNE seront en permanence présents sur le stand. A bientôt donc !

ECHANGE OFFICIEL EN MAI 2002

Cet échange aura lieu au mois de mai prochain et le programme détaillé est joint à cet article. Nous avons délibérément choisi de partir 5 jours, du mercredi 08 mai au dimanche 12 mai (week-end de l'Ascension) et de voyager de jour car les nuits, curieusement, ne sont pas très longues lorsque nous sommes à BABENHAUSEN...

Cet échange marquera les 10 années de jumelage entre ARGENTRE-LOUVIGNE et BABENHAUSEN. Nous avons préparé le programme lors d'un séjour à GRANCEY LE CHATEAU entre membres des Comités de Jumelage de BABENHAUSEN et ARGENTRE-LOUVIGNE. Nous espérons qu'il est attrayant et que vous serez très nombreux à nous accompagner

ASSEMBLEE GENERALE

Une dernière date à noter sur vos agendas, celle de l'assemblée Générale. Elle aura lieu le vendredi 28 JANVIER 2002 à ARGENTRE.

Et pour terminer, meilleurs vœux pour la Nouvelle Année, ou encore, Die Besten Wünsche für ein Gutes Neues Jahr !



COMITE DE JUMELAGE ARGENTRE-LOUVIGNE-BABENHAUSEN

PROGRAMME DU JUMELAGE DE L'ASCENSION

Du 8 mai au 12 mai 2002

Mercredi 8 mai 2002 :

Départ d'Argentré et Louvigné le matin (vers 5h)
Arrivée à Babenhausen vers 19 h

Jeudi 9 mai 2002 :

Matin : Conférence sur un thème européen
Après-midi : Visite guidée de Babenhausen et de la distillerie Salzgeber
Soir : Festivités du 10^{ème} anniversaire du jumelage avec un repas de fête

Vendredi 10 mai 2002 :

Excursion au lac d'Ammer (ville typique Bavaroise) : Shopping à Landsberg, traversée du lac en bateau jusqu'à Andechs, visite de l'église des Bénédictins et dégustation de la fameuse bière d'Andechs.

Samedi 11 mai 2002 :

Matin : Visite guidée du Landkreis Unterallgäu (région de Babenhausen), organisée par le syndicat d'initiative de Babenhausen.
Déjeuner au restaurant
Après-midi : Randonnée pédestre (de 2 km) à Maria Steinbach, visite d'une église de pèlerinage avec un petit concert d'orgue. Et peut-être une visite du château des Fugger.
Pour les jeunes, Excursion dans les environs de Babenhausen avec des jeunes allemands.
Soirée dansante

Dimanche 12 mai 2002 : Retour à Argentré et Louvigné

L'association du tennis d'Argentré a accepté de participer à cet échange. Des tournois seront organisés avec l'association de Babenhausen, les jours ne sont pas encore fixés

C.A.L

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la Communauté de Communes du pays de Laval, issue du district s'est transformée en Communauté d'Agglomération de Laval, dans le cadre de la Loi du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) qui prévoit une nouvelle répartition des compétences entre les municipalités membres et l'organisme communautaire.

COMPOSITION :

La C.A.L. est composée de 20 communes :

Ahuillé – Argentré – Bonchamp – Chalons du Maine – Changé – La Chapelle Anthenaïse – Entrammes – Forcé – Laval – L'Huisserie – Louverné – Louvigné – Montfleurs – Montigné le Brillant – Nuillé / Vicoin – Parné/Roc – St Berthevin – St Germain le Fouilloux – St Jean / Mayenne – Soulgé sur Ouette

I – LES COMPETENCES ELARGIES

Les précédentes compétences exercées par la Communauté de Communes continuent à être exercées de plein droit par la Communauté d'Agglomération, enrichies d'autres secteurs de décision.

1) Compétences obligatoires

- En matière de développement économique
 - . création, aménagement, entretien, gestion et promotion de zones d'activités économiques (ex. l'aérodrome de Laval Entrammes qui tombe dans le giron de la Communauté)
 - . attribution d'aides favorisant l'accueil et le développement des entreprises
 - . Actions de développement ayant pour objet la promotion d'activités économiques (ex. démarche de types "Technopole")
 - . Abattoir public (propriété de la Communauté)
- Aménagement de l'espace communautaire
 - . Définition d'une prospective urbaine autour du SCOT
 - . Réglementation et suivi du P.L.U.
 - . Gestion foncière sur zones reconnues d'intérêt communautaire
 - . Suivi d'indicateurs d'évolution démographique
 - . Organisation des transports urbains
- Equilibre social de l'habitat
 - Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, définition d'une politique du logement (notamment logement social).
- En matière de politique de la ville

Dans le cadre de dispositifs contractuels d'insertion économique et sociale, ou en matière de prévention de la délinquance.

- 2) Compétences optionnelles
 - . Création, aménagement, entretien de voiries d'intérêt communautaire et réseau de piste cyclables.
 - . Protection, mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - . Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- 3) Compétences facultatives
 - . Formation et apprentissage
 - . Tourisme (notamment fluvial, terrain de camping)
 - . Eclairage public
 - . Espaces verts (tels que le Bois de l'Huisserie et réseaux de chemins de randonnée)
 - . Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC)
 - . Foirail de Laval
 - . Incendie, secours
 - . Enseignement Supérieur, vie étudiante
 - . Gens du Voyage
 - . Contrat régional de développement

2 – VOLET FINANCIER

Le financement des dépenses engagées par la Communauté doit être assuré par le produit de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U).

Par ailleurs, "Le Conseil Communautaire peut décider d'instituer une dotation de solidarité communautaire au profit des communes membres.

Cette dotation provient du solde disponible sur le produit de la Taxe Professionnelle après versement de l'attribution de compensation et du prélèvement communautaire ..." (Art. 17 de la Charte communautaire adoptée par les communes).

ESPACE TRI

HORAIRES D'OUVERTURE

En période d'hiver : LUNDI de 16 heures 30 à 17 heures 45
SAMEDI de 10 heures à 11 heures 45

En période d'été : LUNDI de 16 heures à 17 heures 45
SAMEDI de 16 heures 30 à 17 heures 45

TEMPS LIBRE DES ENFANTS ET DES JEUNES

SYNTHESE

A l'initiative des élus de communes de : ARGENTRE, LOUVIGNE et SOULGE SUR OUETTE une étude de besoins sur le temps libre des enfants et des jeunes a été effectuée par le service d'interventions sociales de la CAF.

Résultats de cette consultation

ACTIVITES ENCADREES

Pour les 6/11 ans, 9 font du foot, 7 de la danse, 3 de la musique, 4 de la GRS et du jazzline, 7 du basket.

Les enfants de maternelle pratiquent peu d'activités : l'offre est limitée et les 3, 4 ans sont trop jeunes. 3 enfants font du basket, 1 du poney. Les enfants se déplacent surtout vers Bonchamp et Laval.

TEMPS LIBRES

	Occupe bien son temps libre	Il lui reste du temps	S'ennuie
3-6 ans	9	5	6
6-11 ans	19	5	11

DEGRE DE SATISFACTION

3/6 ans	75 %
6/11 ans	54 %

Pour les 3/6 ans, 3 demandes de CLSH (Centre de Loisirs sans hébergement) pour les petites vacances et le mercredi sur la commune, 1 pour un transport vers Argentré et 2 demandes d'activités manuelles et sportives. Pour le mercredi, 15 parents ont exprimés des souhaits : peinture, musique, anglais, gym, basket sur des temps courts (2h) ou une ½ journée.

Pour les 6/11 ans, 7 demandes de CLSH sur la commune pendant les petites vacances et 3 demandes d'activités sportives et manuelles.

LES VACANCES

Les demandes des parents concernant les petites vacances s'équilibrent entre un centre de loisirs et des activités ponctuelles, manuelles, ludiques, sorties. On remarque également un souhait d'horaires souples : à la journée ou à la demi-journée, surtout pour les plus jeunes.

Des parents ont précisé que pour les petites vacances et les grandes vacances, ils souhaitent des sorties piscine, découvertes, du sport, des randonnées, de la musique, des jeux collectifs, des spectacles, des activités manuelles, du bricolage.

Une tarification du CLSH selon les revenus est souhaitée.

OBSERVATION EN FIN DE QUESTIONNAIRE

Aménagement d'espace jeux sur la commune (toboggans, balançoires...), demande de sorties piscine, théâtre... Plus de souplesse pour le CLSH d'Argentré (inscription à la journée et non à la semaine) et prévoir un accueil le matin et le soir et le transport vers Argentré.

Envisager un accueil périscolaire le mercredi s'il y a transfert des cours du samedi.

Une réunion du groupe de travail composant les 3 communes se tiendra courant janvier 2002.

Des propositions seront soumises aux élus de chaque commune.

ETAT CIVIL 2001

JUSQU'AU 15 décembre 2001

NAISSANCES

BIGOT	Jade
CAIGNEUX	Léa
COIFFARD	Noémie
CHENU	Léa
HUARD	Elise
HUCHET	Clara
LAUBRETON	Charlotte
MALET	Hortense
SCHWOEHRER	Mathilde
TREHARD	Nolwenn
WEILAND	Anaïs



MARIAGES

CAESTECKER Emmanuel et BOURDIN Malika
 DEBOSSCHERE Emmanuel et HAUTBOIS Florence
 DEROUIN Patrick et ROUSSEAU Michèle
 GARNIER Cyrille et PATSIATZIS Argero
 LELOUP Laurent et ENGLEBERT Murielle
 ROCTON Frédéric et GENDRON Anita
 WEILAND Jean-François et MOUETAUX Christelle



DECES

DENIS Victor
 GENIN Herrold
 GLINCHE Renée veuve Richard
 TOULAULT Jean



CALENDRIER DES FETES

2002

JANVIER

Samedi 12 : Vœux Comité d'Animation

FEVRIER

Samedi 2 : Soirée Association Sportive de Football

Dimanche 10 : Bal Club de l'Amitié

Samedi 23) : Concours de Belote

Dimanche 24) du Club de l'Amitié

MARS

Samedi 2 : Soirée Viet Vo Dao

Samedi 9 : Soirée Cabaret Comité d'Animation de Louvigné

Samedi 16 : Soirée Cabaret Comité d'Animation de Louvigné

Samedi 23 : Soirée Cabaret Comité d'Animation de Louvigné

Samedi 30 : Loto Ecole

AVRIL

Mardi 2 : Bal Club de l'Amitié

Vendredi 5 : Concours de Belote : A.F.N

Samedi 6 : Soirée Association Sportive de Basket

MAI

Du 8 au 12 : 10 ème anniversaire du Jumelage à BABENHAUSEN

JUIN

Samedi 8 : Fête Communale

Dimanche 16 : Fête de l'école

AOUT

Mardi 27 : Bal Club de l'Amitié

SEPTEMBRE

Samedi 21 : Soirée Choucroute C.A.L.

OCTOBRE

Samedi 5 : Soirée Association Sportive V.T.T.

Samedi 19 : Soirée Classes 2

NOVEMBRE

Dimanche 10 : Cérémonie du 11 Novembre

Bal Club de l'Amitié

Samedi 16 : Soirée A.P.E

DECEMBRE

Samedi 21 : Animation de Noël

RANDONNEE PEDESTRE

PROGRAMME 2002

13 JANVIER	CHANGE rive droite 9 kms
10 FEVRIER	BALLEE 10 kms
10 MARS	MONTFLOURS – SACE 10 kms
14 AVRIL	DAON 13 kms
12 MAI	LA CHAPELLE DU CHENE 10-15 kms
23 JUIN	AVRANCHES – GRANVILLE 20-21 kms (journée) (journée en car, inscription av. 1 ^{er} avril 200
14 JUILLET	STE ANNE DE CHAMFREMONT 20 kms (journée) (midi : pique-nique personnel /// soir : barbecue)
08 SEPTEMBRE	LA BOISSIERE 11 kms
13 OCTOBRE	AVERTON 17 kms
10 NOVEMBRE	LOUVERNE 12 kms
08 DECEMBRE	CHATEAU GONTIER –AZE (opération téléthon)

Le lieu de rendez-vous de départ est toujours place de l'église à LOUVIGNE

Licence 2002 * familiale : 140.80 F
*** Individuelle : 71.90 F**

VOUS AVEZ LA PAROLE

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et de vos suggestions.

Nom.....Prénom.....

Adresse :.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser : Mairie de Louvigné